

anafe

Association nationale
d'assistance aux frontières
pour les étrangers

Rapports d'activité et financier 2015

Mai 2016

Organisations membres de l'Anafé

Action des chrétiens pour l'abolition de la torture - ACAT France

Association d'accueil aux médecins et personnels de santé réfugiés en France - APSR

Avocats pour la défense du droit des étrangers - ADDE

Comede, Comité pour la santé des exilés

Comité Tchétchénie

European legal network on asylum - ELENA-France

Fédération générale des transports et de l'équipement – CFDT-FGTE

Fédération des syndicats de travailleurs du rail solidaires, unitaires et démocratiques – Sud Rail

Forum réfugiés - Cosi

France terre d'asile

Groupe accueil et solidarité - GAS

Groupe d'information et de soutien des immigrés - GISTI

Service Jésuite des Réfugiés de France – JRS France

La Cimade, service œcuménique d'entraide

Ligue droits de l'homme - LDH

Migrations santé

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples - MRAP

Syndicat des avocats de France - SAF

Syndicat de la magistrature - SM

Syndicat CFDT des personnels assurant un service Air-France – CFDT-SPASAF

Syndicat CFDT des personnels assurant un service Aéroports de paris - CFDT-SPASAP

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Organisations membres de l'Anafé..... | 2 |
| Sommaire..... | 3 |
| Abréviations..... | 4 |
| Rapport d'activité 2015..... | 5 |
| 2015 en quelques mots... .. | 6 |
| L'association | 8 |
| Vie associative | 8 |
| Réécriture des objectifs..... | 8 |
| Évolution de l'équipe salariée | 9 |
| Nouveau membre | 9 |
| Renforcement des liens avec les partenaires | 9 |
| Financements..... | 10 |
| Contexte 2015 | 11 |
| L'Anafé, centre-ressources de défense des droits des étrangers aux frontières..... | 16 |
| Un soutien direct..... | 16 |
| Le suivi des personnes maintenues en zone d'attente | 16 |
| Les interventions auprès des autorités en 2015 | 18 |
| ...et indirect aux étrangers en difficulté aux frontières | 18 |
| Des outils..... | 18 |
| Des formations | 19 |
| Observer pour mieux témoigner... .. | 20 |
| ... en audience..... | 20 |
| ... dans les zones d'attente | 20 |
| ... au Maroc..... | 23 |
| La dimension politique de l'Anafé : veiller, mobiliser et dénoncer | 24 |
| Analyser | 24 |
| Interagir | 24 |
| Migreurop | 24 |
| Observatoire de l'enfermement des étrangers (OEE)..... | 25 |
| Autres mobilisations..... | 25 |
| Plaidoyer | 26 |
| Suivi des dossiers sensibles..... | 26 |
| Saisine des autorités compétentes | 27 |
| Contentieux de principe | 27 |
| Informier et sensibiliser | 29 |
| Communiqués de presse | 29 |
| Sensibilisation de l'opinion publique | 30 |
| Réflexions et perspectives | 32 |
| 2015, en conclusion..... | 32 |
| Malgré des entraves substantielles... .. | 32 |
| ... des avancées notables | 32 |
| 2016, à l'horizon | 33 |
| Rapport financier 2015 | 35 |
| Mot du trésorier | 36 |
| Les données..... | 37 |
| Le bilan comptable | 38 |
| Le compte de résultat..... | 40 |
| Publications Anafé..... | 43 |
| Nous soutenir..... | 45 |

Abréviations

| | |
|--------|---|
| AAH | Administrateur <i>ad hoc</i> |
| ADP | Aéroports de Paris |
| Anafé | Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers |
| CAT | Comité des Nations Unies contre la torture |
| CEDH | Cour européenne des droits de l'Homme |
| CESEDA | Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile |
| CGLPL | Contrôleur général des lieux de privation de liberté |
| DAF | Division de l'asile aux frontières (OFPRA) |
| DDD | Défenseur des droits |
| GASAI | Groupe d'analyse et de suivi des affaires d'immigration (PAF) |
| HCR | Haut- commissariat des Nations Unies pour les réfugiés |
| INAD | Non-admis |
| JDE | Juge des enfants |
| JLD | Juge des libertés et de la détention |
| MI | Ministère de l'intérieur |
| OFII | Office français de l'immigration et de l'intégration |
| OFPRA | Office français de protection des réfugiés et apatrides |
| OQT | Obligation de quitter le territoire |
| PAF | Police aux frontières |
| TA | Tribunal administratif |
| TGI | Tribunal de grande instance |
| TI | Transit interrompu |
| UNRWA | United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East |
| ZA | Zone d'attente |
| ZAPI 3 | Zone d'attente pour personnes en instance (Lieu d'hébergement de la zone d'attente de Roissy-Charles de-Gaulle) |

Rapport d'activité 2015

2015 en quelques mots...

Les activités de l'Anafé se sont organisées cette année autour de deux axes majeurs : d'un côté la dimension opérationnelle qui regroupe les activités d'assistance, de témoignage et d'observation et, d'un autre côté la dimension politique qui repose sur l'analyse, le plaidoyer et la sensibilisation.

Ainsi, l'Anafé a poursuivi ses activités de soutien « direct » aux étrangers aux frontières :

- permanences juridiques (112 dans la zone d'attente de Roissy et 119 par téléphone),
- contentieux,
- suivi individuel de personnes refoulées (47) et placées en garde à vue (20).

Suite à l'entrée en vigueur de la loi n° 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile, l'Anafé a décidé de demander à être habilitée comme tiers accompagnateur, et ce, à titre expérimental pour une durée de 6 mois (à partir du 21 septembre) à l'issue de laquelle elle formulera des observations et se prononcera sur les suites à donner.

L'Anafé a poursuivi ses activités de soutien « indirect » aux étrangers aux frontières : élaboration d'outils juridiques à destination des professionnels du droit et des intervenants de l'Anafé, mise à jour des outils nécessaires à la réalisation de ses différentes activités. Dans cette même logique, l'Anafé a continué de proposer des formations à destination des intervenants de l'Anafé, des visiteurs, des étudiants et des praticiens du droit.

En tant qu'observatoire, l'Anafé a réalisé :

- 100 observations d'audience (51 au Tribunal de grande instance de Bobigny, 27 au Tribunal administratif de Paris et 22 à la Cour d'appel de Paris),
- 23 visites de zone d'attente,
- 12 visites des aéroports de Roissy,
- et poursuivi le chantier « santé », initié en 2014.

L'Anafé a réalisé une mission au Maroc qui a permis d'évaluer les risques encourus par les personnes refoulées, démontrer les implications de l'absence de recours effectif en zone d'attente et mener une enquête sur la privation de liberté dans les aéroports marocains.

L'Anafé a créé, actualisé et diffusé de nombreux documents d'analyse et d'informations grâce aux observations recueillies lors des différentes actions menées. Suite aux argumentaires rédigés en 2014 concernant les réformes de l'asile et de l'immigration, l'association a réalisé un suivi attentif de l'évolution de ces projets.

L'Anafé a intensifié ses activités de sensibilisation de l'opinion publique et de plaidoyer en créant sa page *Facebook*, en mettant à jour sa plaquette d'information et en publiant de nombreux communiqués de presse. Elle a également rédigé son rapport d'observation pour l'année 2014, *Des zones d'atteintes aux droits – rapport d'observations dans les zones d'attente et rapports d'activité et financier* (novembre 2015)¹.

¹ <http://www.anafe.org/spip.php?article317>

De plus, l'Anafé est intervenue à de nombreuses reprises sur des situations particulières auprès des autorités comme le Défenseur des droits, le Contrôleur général des lieux de privation de liberté, le ministère de l'intérieur et le HCR.

L'Anafé a également poursuivi son implication dans deux réseaux dont elle est membre - Migreurop et l'Observatoire de l'enfermement des étrangers (OEE) - lui permettant de mutualiser les connaissances, de croiser les analyses et de compléter et renforcer son action sur la thématique de l'enfermement et de l'éloignement aux frontières.

Toutes ces actions ont permis à l'Anafé de défendre cette année encore ses principales revendications à savoir : la fin de l'enfermement des mineurs, l'instauration d'une permanence d'avocats gratuite en zone d'attente et la mise en place d'un recours suspensif effectif pour toutes les personnes maintenues, revendications en faveur desquelles l'association continuera à se mobiliser.

En termes d'organisation

Dans la continuité de ce qui avait été initié en 2014, l'Anafé a poursuivi sa restructuration et a notamment réécrit ses objectifs afin de les mettre en accord avec la réalité de ses actions. Les dimensions opérationnelle et politique ont été repensées afin de réaffirmer l'équilibre des activités. Une feuille de route à 3-5 ans a ainsi été élaborée pour fixer les objectifs à long terme.

L'année 2015 a également été marquée par l'évolution de l'équipe salariale. Suite au départ de la déléguée générale, la coordinatrice juridique est devenue coordinatrice générale et le poste de coordinatrice associative a été créé. Cette restructuration interne permet aux salariées d'avoir une plus grande autonomie dans leur travail et recentre le rôle du Conseil d'administration et des co-présidents autour des orientations stratégiques de l'Anafé.

L'association

L'association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé) a été créée en 1989 par plusieurs organisations de défense des droits de l'Homme et syndicats professionnels afin de veiller au respect des droits des étrangers se présentant à nos frontières, de mettre en lumière les dysfonctionnements des procédures de maintien et d'œuvrer pour une modification de la législation et des pratiques. Composée de 21 organisations (associations et syndicats), l'Anafé regroupe 10² des 14 autres associations habilitées à visiter les zones d'attente³.

Réécrit en février 2015, l'objet de l'Anafé vise à agir en faveur des droits des étrangers aux frontières :

- **en tant que centre-ressources pour un soutien direct et indirect et en tant qu'observatoire** (droit d'accès permanent en zone d'attente de Roissy, observation d'audiences judiciaires et administratives, visites des zones d'attente à Orly, en province et en outre-mer, missions exploratoires, défense des migrants et demandeurs d'asile maintenus en zone d'attente, formations et élaboration d'outils à destination des intervenants et professionnels, suivi des personnes refoulées hors des frontières françaises, suivi des personnes placées en garde à vue, contentieux) ;
- **à travers ses activités d'analyse, de communication et sensibilisation et de plaidoyer** (élaboration et diffusion de rapports d'observation, de documents d'analyse et d'information sur les questions liées à l'accès au territoire et au refoulement notamment, travail inter associatif, sensibilisation de l'opinion publique et interventions auprès des autorités compétentes).

VIE ASSOCIATIVE

Réécriture des objectifs

En 2015, l'Anafé a réécrit ses objectifs pour qu'ils soient le reflet de la réalité de ses actions ayant cours depuis de nombreuses années. Cette restructuration des actions de l'Anafé permet de réaffirmer l'équilibre entre les dimensions opérationnelle et politique. Dans un souci de cohérence et de visibilité, l'Anafé a rédigé une feuille de route à 3-5 ans, lui permettant de fixer ses objectifs à moyen terme, mais aussi d'asseoir sa ligne politique.

² Depuis l'Assemblée générale de l'Anafé du 26 juin 2015, le JRS-France fait partie des membres.

³ Par [arrêté du 3 juin 2015](#), l'Accueil aux médecins et personnels de santé réfugiés en France (APSR), Amnesty International France, l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé), la Cimade, service œcuménique d'entraide, la Croix-Rouge française, France Terre d'asile, Forum réfugiés-Cosi, le Groupe accueil et solidarité (GAS), le Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI), la Ligue des droits de l'homme, le Mouvement contre le racisme et l'amitié entre les peuples (MRAP), Médecins du monde, l'Ordre de Malte, œuvres hospitalières françaises ont vu leur habilitation renouvelée. Par [arrêté du 19 février 2015](#), l'Association Service Jésuite des Réfugiés de France (JRS-France) a été habilitée à proposer des représentants en vue d'accéder à la zone d'attente.

Par ailleurs, la convention d'accès permanent à la zone d'attente de Roissy signée depuis 2004 avec le ministère de l'intérieur a été renouvelée. Parmi les modifications apportées aux versions précédentes, la convention est désormais signée pour une durée de trois ans (au lieu de deux) et le nombre de personnes habilitées est passé de 15 à 20.

Évolution de l'équipe salariée

Le début de l'année 2015 a été marqué par des changements importants dans la structure interne de l'Anafé. Suite au départ de sa déléguée générale fin janvier, la coordinatrice juridique est devenue coordinatrice générale de l'Anafé, avec une délégation de direction, tout en conservant la responsabilité des activités juridiques.

Les fonctions du second poste salarié ont été redéfinies. La coordinatrice associative, qui coordonne la vie quotidienne de l'association, en assure d'une part la gestion administrative et financière en lien avec les instances de l'Anafé et, d'autre part, a pour mission de coordonner les visites de zones d'attente.

Cette évolution importante permet notamment aux deux salariées d'avoir une plus grande autonomie dans le travail quotidien et recentre le rôle du Conseil d'administration et des coprésidents autour des orientations stratégiques de l'Anafé.

L'Anafé a fonctionné pendant trois mois avec une seule salariée, ce qui a eu des conséquences sur les activités, certaines ralenties ou reportées au second semestre.

Nouveau membre

Lors de l'Assemblée générale du 26 juin 2015, les membres ont voté en faveur de l'adhésion à l'Anafé de JRS-France (association nouvellement habilitée par le ministère de l'intérieur pour visiter les zones d'attente)⁴.

Renforcement des liens avec les partenaires

L'Anafé a œuvré tout au long de l'année pour renforcer ses liens avec ses partenaires. Elle a répondu présente aux invitations des partenaires et soutiens.

⁴ Par [arrêté du 19 février 2015](#), l'Association Service Jésuite des Réfugiés de France (JRS-France) a été habilitée à proposer des représentants en vue d'accéder à la zone d'attente.

FINANCEMENTS

L'action de l'Anafé en zone d'attente ne répond à aucun marché et n'appelle aucune rémunération gouvernementale ou européenne. Ses activités et son fonctionnement sont essentiellement financés par des fonds non gouvernementaux.

En 2015, l'Anafé a pu compter sur les soutiens suivants :

- le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) – 75 000 €
- le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD-Terre Solidaire) – 25 000 €
- la Fondation Un Monde par Tous (FUMPT) – 15 000 €
- des réserves parlementaires – 8 000 €
- le Conseil Général de la Seine Saint Denis – 9 000 €
- le Fonds de Solidarité du Barreau de Paris – 10 000 €
- l'Ordre du Barreau de la Seine-Saint-Denis – 2 000 €
- l'Ordre du Barreau du Val-de-Marne – 2 000 €
- l'Ordre du Barreau de Marseille – 2 000 €

Elle a également reçu des dons de la part de particuliers et de groupes locaux d'Amnesty International France.

Contexte 2015

Cette année encore, la police aux frontières a refusé l'entrée en France à des milliers d'étrangers soupçonnés de vouloir entrer de manière irrégulière sur le territoire européen. Placés en zone d'attente le temps nécessaire à l'administration pour les renvoyer d'où ils viennent, leur sort se joue bien souvent de manière arbitraire et expéditive à la frontière, sans qu'ils soient correctement informés et défendus.

En matière de politique migratoire, le calendrier 2015 a été marqué par plusieurs évènements inquiétants ainsi que par des avancées en trompe l'œil.

Des réformes législatives en droit des étrangers attendues... mais superficielles en ce qui concerne la frontière

Les réformes concernant l'immigration et l'asile ont permis à l'Anafé d'exposer ses argumentaires⁵ et revendications à divers parlementaires et institutions sur ces deux thématiques au cours du second semestre 2014 et durant l'année 2015.

Dans la continuité du travail inter-associatif initié en 2014, l'Anafé a participé activement à l'élaboration de l'analyse collective du projet de loi relatif au droit des étrangers en France, ainsi qu'à l'organisation et la tenue d'une réunion publique le 11 février 2015⁶.

L'Anafé est restée attentive aux différentes évolutions des textes et a suivi de près les débats parlementaires à l'Assemblée nationale et au Sénat au cours du premier semestre 2015 concernant la réforme de l'asile et au cours du second semestre pour la réforme du droit des étrangers.

Il en résulte que les critiques et doutes soulevés alors par l'association demeurent aujourd'hui pertinents en vue d'éventuelles améliorations du droit et des pratiques.

La loi n° 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile prévoit désormais la possibilité pour un demandeur d'asile convoqué à l'entretien mené par l'OFPRA d'être accompagné par un avocat ou par un représentant d'une association habilitée par l'OFPRA. L'OFPRA a organisé plusieurs réunions avec les associations auxquelles l'Anafé a participé. Il a été demandé aux associations de se prononcer quant à leur volonté de faire partie de la liste des associations habilitées à accompagner des demandeurs d'asile à la frontière⁷.

Lors de son Assemblée générale du 26 juin 2015, l'Anafé a décidé de participer à ce processus mais pendant une période expérimentale de 6 mois (à partir du 21 septembre) en raison des limites posées par la loi. En effet, l'Anafé émet de nombreuses réserves quant à l'exercice de ce nouveau droit à la frontière, de ses conditions de mise en œuvre concrète et de son effectivité en pratique. A l'issue de la période expérimentale, l'Anafé réalisera une évaluation du dispositif mis en place et se prononcera sur les suites à y donner⁸.

⁵ <http://www.anafe.org/spip.php?article285>

<http://www.anafe.org/spip.php?article287>

⁶ <http://www.anafe.org/spip.php?article297>

⁷ Nouvel article L. 213-8-1 du CESEDA. Voir la liste des associations sur le [site de l'OFPRA](#).

⁸ <http://www.anafe.org/spip.php?article309>

La loi n° 2016-274 du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France prévoit quelques modifications du texte en vigueur relatif à l'entrée sur le territoire et au maintien en zone d'attente des ressortissants de pays non membres de l'UE : renforcement des sanctions aux transporteurs, nouvelle délimitation du rôle du juge des libertés et de la détention, le JLD devrait statuer sur l'exercice effectif des droits reconnus à l'étranger, alors qu'il pouvait statuer jusque-là sur d'autres aspects fondamentaux liés à la privation de liberté.

Cette réforme aurait dû être l'occasion de revenir sur ce qui a été instauré, mais également négligé, par les réformes législatives précédentes (maintien de mineurs, droit à un recours suspensif et effectif, jour franc, contrôle juridictionnel et délocalisation...). La seule véritable avancée de la loi concerne la possibilité pour les journalistes de visiter les zones d'attente. Ce nouveau droit, qui concerne aussi les centres de rétention administrative est l'aboutissement d'une mobilisation à l'initiative du réseau Migreurop dans le cadre de la campagne co-coordonnée par l'Anafé « Open access now » et en lien avec l'Observatoire de l'enfermement des étrangers (OEE).

Le maintien des visas de transit aéroportuaire pour les Syriens

Depuis janvier 2013, le gouvernement français impose aux ressortissants syriens qui souhaitent transiter par la France, l'obligation d'obtenir un « visa de transit aéroportuaire ». L'Anafé et le Gisti ont saisi la CEDH dans cette affaire en décembre 2014 (violations alléguées : articles 6§1, 2 et 3 de la Convention EDH) après le rejet de leur recours par le Conseil d'Etat le 19 juin. La CEDH a rejeté la requête en mars 2015. Bien que les décisions d'irrecevabilité ne soient pas motivées on peut penser que, d'une part, la Cour n'a pas voulu reconnaître le Gisti et l'Anafé comme représentant *de facto* des ressortissants syriens et, d'autre part, elle n'a pas retenu le grief tiré de l'absence de motivation du refus de renvoi préjudiciel devant la CJUE.

A noter que nombre de ressortissants syriens en zone d'attente ne souhaitent pas demander une protection à la France (pour tenter de se rapprocher de leur famille dans un autre pays européen) et sont le plus souvent libérés par le juge judiciaire pour motifs humanitaires.

La situation des migrants à Vintimille

Depuis le 11 juin 2015, de nombreux contrôles d'identité ou de titres de séjour ou de circulation ont été opérés par les forces de l'ordre dans les Alpes-Maritimes. Les contrôles avaient lieu à la frontière ainsi qu'à l'intérieur du territoire français (dans certaines villes et dans les trains en provenance d'Italie). Ces contrôles systématiques sont considérés comme contraires au règlement du 15 mars 2006 établissant le code communautaire relatif au franchissement des frontières et portent atteinte à plusieurs libertés fondamentales (liberté de circulation, discrimination...).

En juin, l'Anafé, le Gisti, la Cimade et l'ADDE ont déposé auprès du Conseil d'Etat une requête selon la procédure de référé-liberté en vue d'enjoindre le ministère de l'intérieur « *de mettre fin aux contrôles frontaliers permanents et discriminatoires à l'égard des migrants à la frontière franco-italienne et dans les trains en provenance de celle-ci* ». La requête a été rejetée par ordonnance du 29 juin 2015.

Depuis, la frontière française reste inaccessible à un grand nombre de migrants souhaitant, pour la plupart, traverser la France pour rejoindre les pays du nord de l'Europe ; et de nombreux récits relatent la systématisation des contrôles « au faciès ».

Les 23 et 24 septembre 2015, l'Anafé a effectué une visite de la zone d'attente de Nice. Les visiteurs locaux ont organisé une visite à Vintimille. Ils ont pu entrer dans le camp de la Croix-Rouge italienne située à proximité de la gare ferroviaire de Vintimille et s'entretenir avec les responsables du camp. Les représentants de l'Anafé et des associations partenaires ont pu prendre contact avec les personnes vivant dans le camp « No border » aux abords de la frontière française. Ce camp a été démantelé par la police italienne le 30 septembre. Les problématiques liées à la fermeture de la frontière française par les autorités n'ont pas cessé pour autant. L'Anafé reste vigilante.

Le rétablissement des frontières internes

Le 6 novembre 2015, le ministre de l'intérieur a annoncé le rétablissement des frontières internes du 30 novembre au 11 décembre dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques dite « Cop21 ». L'Anafé a alerté l'opinion sur les risques liés à cette fermeture⁹.

Suite aux événements du 13 novembre, le Président de la République a annoncé la fermeture des frontières. Puis, l'Etat français a décidé de mettre en œuvre la procédure de l'état d'urgence issue de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955, prorogée par décision du Congrès (loi n°2015-1501 du 20 novembre 2015). Il en résulte que les frontières internes de la France ont été fermées pour une durée minimale de 3 mois. Cet état a été prolongé par la loi n° 2016-162 du 19 février 2016 pour une nouvelle période de 3 mois à compter du 26 février 2016. Et, bien que le projet de loi constitutionnelle visant à intégrer l'état d'urgence dans la constitution¹⁰ ait été abandonné le 30 mars 2016, les conséquences – déjà constatées par l'Anafé et non exhaustives – pour les étrangers se présentant aux frontières françaises sont multiples.

Depuis fin 2015, l'état d'urgence est utilisé notamment pour justifier des prolongations par le JLD pour des ressortissants syriens ou palestiniens de Syrie. Si la majorité des Syriens et Palestiniens de Syrie refusent de déposer une demande d'asile à la frontière, depuis 2012, dans la majorité des cas, les JLD de Bobigny décidaient de leur admission sur le territoire « pour raisons humanitaires », notamment lorsqu'ils disposaient de documents attestant de leur nationalité, qu'ils n'avaient fait que transiter par leur lieu de provenance ou qu'ils se rendaient dans un autre Etat membre de l'espace Schengen où ils disposaient d'attaches familiales et personnelles. D'autres magistrats estimaient cependant que les maintenus doivent déposer une demande d'asile. Depuis novembre, le maintien est en général prolongé au motif que : « *toutefois, force est de constater que du fait de l'état d'urgence actuellement en cours l'enregistrement de sa demande ne peut se faire qu'au niveau de son point d'entrée dans l'espace Schengen, notamment en raison du rétablissement des contrôles aux frontières entre les pays membres* ».

Les permanences suivent également des nouveaux profils de maintenus en zone d'attente : des personnes en provenance d'autres Etats de l'espace Schengen et à qui l'entrée en France est refusée.

⁹ <http://www.metronews.fr/info/retablissement-des-contrôles-aux-frontières-concrètement-comment-ca-va-se-passer-pendant-la-cop-21/mokf!tZcoLaBNfDAOM/>

¹⁰ <http://www.assemblee-nationale.fr/14/projets/pl3381.asp>

Plusieurs motifs sont invoqués pour justifier ces nouvelles privations de libertés :

- Les personnes doivent justifier des mêmes conditions que les personnes en provenance d'un Etat hors Schengen, peu importe leur situation dans l'espace Schengen, touristes ou titulaires de titres de séjour ;
- Les personnes doivent être en possession d'un visa retour - circulaire du 21 septembre 2009 relative aux conditions d'entrée dans l'espace Schengen des ressortissants d'États tiers détenteurs d'autorisations provisoires de séjour (APS) et de récépissés de demande de titre de séjour délivrés par les autorités françaises - pour les personnes concernées par la circulaire aussi lorsqu'elles se sont rendues dans un autre Etat de l'espace Schengen.

Des relations moins tendues avec le ministère de l'intérieur

Comme les années précédentes, l'Anafé a constaté en 2015 des relations moins tendues avec les autorités nationales.

Ainsi, lors de la réunion annuelle du 16 septembre, le ministère a apporté plus d'éléments statistiques que les années précédentes.

De même, dans le cadre de la rédaction d'un règlement intérieur commun à toutes les zones d'attente, la Direction de l'immigration a sollicité l'Anafé et plusieurs observations et demandes ont été prises en compte. Ce règlement devrait entrer en vigueur au premier semestre 2016.

Enfin, au cours des échanges précédant le renouvellement de la convention d'accès permanent à la zone d'attente de Roissy, le ministère a pris en compte les demandes de l'Anafé. La convention renouvelée en juin 2015 présente plusieurs apports majeurs :

- ✓ la convention est désormais une convention triennale ce qui donne plus de stabilité aux actions et permet de s'inscrire dans la durée ;
- ✓ 20 et non plus 15 personnes sont habilitées au regard de cette convention, ce qui permet d'assurer une meilleure rotation, de participer aux différentes activités de l'Anafé et d'assurer un plus grand nombre de permanences ;
- ✓ la note informative des droits rédigée par l'Anafé depuis 2009, traduite en 6 langues, devrait être mise à disposition dès l'arrivée en aéroport et non plus seulement au lieu d'hébergement de la zone d'attente¹¹ ;
- ✓ la possibilité d'organiser des réunions entre la PAF de Roissy et l'Anafé.

Cependant, l'Anafé déplore que ses saisines régulières sur des cas individuels ne soient pas suffisamment suivies d'effet.

Des échanges plus fréquents avec l'OFPRA

L'année 2015 a été marquée par une volonté de l'OFPRA de concertation accrue avec les associations. Par ailleurs, en lien avec la réforme « asile », l'OFPRA a sollicité les associations en amont de la mise en œuvre du tiers accompagnateur à l'entretien et les a conviées à sa journée « portes-ouvertes »¹². L'Anafé y a tenu un stand d'information.

¹¹ *Dans les coulisses de Roissy : l'enfermement des étrangers en aéroport, Rapport de visites des aéroports de Roissy-Charles de Gaulle*, Mars 2016, http://www.anafe.org/IMG/pdf/anafe_-_dans_les_coulisses_de_roissy_l_enfermement_des_etrangers_en_aerogare_-_rapport_de_visites_des_aerogares_de_roissy-charles_de_gaulle.pdf

¹² https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/150921_liste_des_associations.pdf

Depuis le vote de la loi relative à l'asile en juillet, l'Anafé a sollicité l'OFPRA à plusieurs reprises sur la mise en œuvre concrète à la frontière du droit d'être accompagné à l'entretien. En effet, si les modalités ont été prévues pour le territoire, certains points restaient incomplets concernant les zones d'attente (comme les modalités d'information de ce droit aux demandeurs). L'OFPRA s'est montré particulièrement attentif aux remarques de l'Anafé et envisage de modifier plusieurs modalités concrètes (comme l'information écrite qui précise que la liste des associations habilitées est disponible sur le site de l'Office alors que les personnes maintenues en zone d'attente n'ont pas d'accès à internet).

L'Anafé, centre-ressources de défense des droits des étrangers aux frontières

UN SOUTIEN DIRECT...

Le suivi des personnes maintenues en zone d'attente

Les bénévoles de l'Anafé sont recrutés pour une période d'au moins 6 mois avec une disponibilité d'au moins une journée complète par semaine. Ils restent bénévoles entre 6 mois et un an en moyenne. Ils assurent les permanences (en ZAPI et téléphoniques), font des observations d'audiences, assurent le suivi individuel des personnes refoulées et des personnes placées en garde à vue. Ils font des visites en aéroports et peuvent également participer aux différentes activités de l'association.

En 2015, dans le cadre de ses permanences, l'Anafé a suivi 812 personnes (762 en 2014) dont 645 à Roissy (590 en 2014) et 167 dans les autres zones d'attente (172 en 2014). 27 étaient des mineurs isolés (22 en 2014). L'Anafé a suivi des personnes dans plusieurs zones de province : 49 à Marseille, 19 à Beauvais, 8 à Toulouse, 5 à Lyon, 4 à Nice, 4 à Strasbourg, 3 à Bordeaux, 3 à Bâle-Mulhouse, 1 à Nantes et 1 à Sète.

Les permanences de l'Anafé

L'Anafé réalise en moyenne 3 permanences téléphoniques et 3 permanences à Roissy par semaine. En 2015, l'Anafé a assuré :

- 112 permanences physiques à Roissy,
- 119 permanences téléphoniques.

L'Anafé, tiers à l'entretien OFPRA

A partir du 21 septembre, l'Anafé a décidé de demander à être habilitée en vue d'accompagner les demandeurs d'asile à la frontière lors des entretiens OFPRA, et ce, à titre expérimental. En effet, ce nouveau droit, consacré par la réforme législative du droit d'asile, rencontre des difficultés de mise en œuvre qui persistent malgré les nombreuses alertes de l'Anafé. Ainsi, si les entretiens sont physiques à Roissy en ZAPI avec une présence des officiers de protection de l'OFPRA, pour les 66 autres zones d'attente, les entretiens se font par téléphone et dans des conditions qui en remettent souvent en cause la confidentialité (dans les bureaux de la police aux frontières ou aux cabines téléphoniques des zones de vie).

L'information sur ce nouveau droit est inégale en fonction de la zone d'attente ; les associations habilitées et les coordonnées pour les contacter ne sont pas systématiquement indiquées, la tenue à jour de ces informations n'est pas systématique. De plus, le moyen le plus fréquent de s'informer sur les associations est un lien internet (affichage et convocation à l'entretien) alors qu'en zone d'attente, les personnes maintenues n'ont pas accès à internet.

Le travail de l'Anafé a principalement consisté à faire du plaidoyer pour que les personnes aient une information réellement accessible. Fin 2015, cette information faisait toujours défaut.

Les délais entre la convocation et l'entretien peuvent être très courts (minimum 4 heures), ne permettant pas non plus un exercice effectif de ce nouveau droit.

En 2015, des visiteurs d'associations membres de l'Anafé ont pu assister à plusieurs entretiens, notamment dans les zones de Nice et de Marseille. L'Anafé n'a été sollicitée que trois fois : deux fois il a été impossible pour les intervenants de se rendre sur place (convocation moins de deux heures après l'appel du maintenu à Roissy ; personne maintenue à Toulouse) et la troisième fois, une bénévole a pu assister à l'entretien.

Les suivis individuels des personnes maintenues

En 2015, l'Anafé a assuré :

- 47 permanences de suivis individuels des personnes refoulées (75 personnes suivies ; 51 pour Roissy, 24 pour Orly/ province) ;
- 20 permanences de suivis individuels des personnes placées en garde à vue (36 personnes suivies à Roissy).

Le suivi des refoulés

Le suivi des personnes qui ont été refoulées permet à l'Anafé d'avoir une vision globale sur les conditions de renvoi dans les pays de provenance et/ou d'origine ainsi que sur les conséquences pour les personnes. Il peut être à l'origine des missions exploratoires dans les pays de renvoi. Au cours du 1^{er} semestre, les outils permettant d'assurer ce suivi ont été refaits et une formation ouverte à l'ensemble des membres de l'Anafé et autres associations a été dispensée. Ce travail de suivi des personnes refoulées, délicat et difficile, nécessite d'accompagner les bénévoles.

Le suivi des personnes gardées à vue

L'Anafé a également assuré une permanence de suivi des personnes placées en garde à vue à leur sortie de zone d'attente. Les pratiques diffèrent d'une zone à l'autre et l'Anafé peut ainsi avoir une vision claire des suites en fonction des zones.

Le contentieux de principe

Dans le cadre du soutien indirect des étrangers en difficultés aux frontières, l'Anafé a assuré, en 2015 le suivi des contentieux déjà en cours et a introduit avec d'autres organisations un référé-liberté en juin auprès du Conseil d'Etat suite à la fermeture de la frontière franco-italienne à Vintimille.

Cette activité d'importance pour l'association est présentée plus loin dans ce rapport, dans la section « Plaidoyer ».

Les interventions auprès des autorités en 2015

L'Anafé a saisi le Défenseur des droits, le Contrôleur des lieux de privation de liberté et le ministère de l'intérieur pour le cas d'un mineur isolé sierra léonais demandeur d'asile dont la minorité avait été contestée et dont la jeune sœur avait été enlevée à l'arrivée à l'aéroport de Roissy.

L'Anafé a également saisi le ministère de l'intérieur pour les cas d'un Russe demandeur d'asile sur le territoire français et d'une Syrienne rejoignant son mari réfugié en Belgique.

De plus, l'Anafé a sollicité le HCR pour 21 personnes pendant leur maintien en zone d'attente dont 14 à Roissy, 2 à Orly, 1 à Toulouse et 4 à Beauvais.

Enfin, l'Anafé a également saisi le Défenseur des droits et le Contrôleur des lieux de privation de liberté pour le cas d'un couple homosexuel algérien en zone d'attente de Roissy, l'un admis sur le territoire au titre de l'asile, son concubin réacheminé en Algérie où il a été emprisonné pendant 10 jours. Son passeport a été confisqué et il ne peut donc plus quitter le territoire. Le HCR a également été informé de cette situation.

Les objectifs de ce type de saisines étant variés (informations, dénonciations, demande d'intervention pour faire cesser une violation des droits, demande d'admission sur le territoire...), les résultats sont inégaux. Il n'en demeure pas moins que ces interventions sont importantes pour son travail de plaidoyer (voir *infra*).

...ET INDIRECT AUX ETRANGERS EN DIFFICULTE AUX FRONTIERES

Des outils...

... juridiques pour tous

L'Anafé élabore des outils juridiques à destination des professionnels du droit et des intervenants de l'Anafé en zone d'attente. Le but est également de mettre à disposition certains de ces outils pour le grand public. Ils sont envoyés aux personnes intervenant en zone d'attente et sont également accessibles sur le site internet de l'Anafé.

En 2015, l'Anafé a mis à jour son document relatif aux conditions d'entrée sur le territoire français et dans l'espace Schengen¹³ (notamment les conditions où la réservation d'hôtel n'était plus indispensable pour entrer sur le territoire français¹⁴).

Le recueil de jurisprudence actualisé est disponible depuis le mois de septembre¹⁵.

Les modèles d'interventions ont été réactualisés, suite à l'entrée en vigueur de la réforme « asile » notamment.

¹³ <http://www.anafe.org/spip.php?article274>

¹⁴ <http://www.anafe.org/spip.php?article300>

¹⁵ http://www.anafe.org/IMG/pdf/recueil_jp_za_-_septembre_2015.pdf

... et pratiques pour les membres de l'Anafé

L'Anafé a également rédigé des outils à destination des intervenants accompagnant les demandeurs d'asile à la frontière lors de leurs entretiens avec l'OFPPA.

Le porte-documents utilisé par les intervenants de l'Anafé a été actualisé.

Plusieurs outils nécessaires à la réalisation des différentes activités de l'Anafé ont été créés (campagne de visites des aéroports) ou mis à jour (modèles d'intervention, kit suivi des refoulés, kit permanences juridiques, supports de formations, etc.).

Des formations

L'Anafé réalise régulièrement des formations auprès des intervenants en zone d'attente, que ce soit pour renforcer leurs connaissances, leur expertise et leurs pratiques ou qu'il s'agisse d'une actualisation.

Formation des intervenants de l'Anafé

Pour assurer ses activités de terrain, l'Anafé a pu compter en 2015 sur une équipe de 27 bénévoles et 4 stagiaires, recrutés pour une période de 6 mois, qui ont bénéficié d'une session de formation initiale de 8 heures sur la procédure applicable en zone d'attente.

L'Anafé organise également une réunion mensuelle pour les bénévoles. Certaines de ces réunions prennent la forme de formations. Ainsi :

- 11 février : réunion publique interassociative de présentation de l'analyse collective du projet de loi sur l'immigration¹⁶,
- 26 mars : « Garde à vue et Etrangers en prison » (assurée par un membre individuel de l'Anafé),
- 30 avril : « Le refoulement en question : enjeux et pratiques du suivi des refoulés » (réunion ouverte),
- 27 mai : Conseil d'administration élargi de l'Anafé organisé sur la présence du tiers aux entretiens OFPPA,
- 17 septembre : restitution de l'enquête 2014/2015 sur l'accès au médecin et aux soins en zone d'attente et formation sur la présence de l'Anafé aux entretiens OFPPA à la frontière,
- 23 septembre : formation sur la présence de l'Anafé aux entretiens OFPPA à la frontière,
- 24 novembre : restitution de la mission exploratoire au Maroc (octobre 2015),
- 2 décembre : formation sur la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail (assurée par le Comité contre l'esclavage moderne).

Formation des visiteurs, étudiants et praticiens du droit

L'Anafé forme également les titulaires d'une « carte visiteur », habilités à visiter les 67 zones d'attente, afin de les outiller juridiquement pour leur permettre d'agir localement en complément de l'action de l'Anafé. Ce renforcement des capacités des visiteurs permet une plus grande réactivité locale et, à terme, un renforcement de l'accès aux droits des étrangers.

¹⁶ <http://www.anafe.org/spip.php?article297>

L'Anafé a effectué au cours de l'année 2015 trois interventions dans des masters (2 interventions à l'Université Paris Diderot-Paris VII et 1 à l'Université Paris VIII - Vincennes Saint-Denis).

Enfin, l'Anafé forme les avocats intervenant en zone d'attente sur les dispositions applicables à la frontière, soit à leur demande, soit dans le cadre de sessions spécifiques. Le 4 septembre 2015, l'Anafé a effectué une formation auprès de l'école d'avocats du Barreau de Bordeaux. Elle a dispensé une formation aux avocats du Barreau de Paris le 27 novembre 2015 sur les évolutions du droit d'asile à la frontière suite à l'entrée en vigueur de la réforme.

OBSERVER POUR MIEUX TEMOIGNER...

... en audience

Les bénévoles et stagiaires assistent toutes les semaines à des audiences judiciaires (51 observations d'audiences au Tribunal de grande instance de Bobigny et 22 à la Cour d'appel de Paris) et administratives (27 au Tribunal administratif de Paris).

Peu d'observations d'audiences sont réalisées dans les juridictions des zones d'attente non parisiennes car les personnes sont rarement présentées devant le JLD (durée moyenne de maintien de moins de 29 heures en 2014 pour les zones d'attente de province et outre-mer).

... dans les zones d'attente

Le chantier « santé » en zone d'attente

En 2014, l'Anafé a lancé une enquête de terrain sur le droit à la santé et la protection contre le renvoi. Ce chantier prévu sur deux ans s'est poursuivi en 2015. Un questionnaire a été transmis à l'ensemble des acteurs des zones d'attente et plusieurs entretiens ont été réalisés. Une restitution de l'analyse des informations recueillies lors de ces deux années est prévue au cours de l'année 2016.

Les visites de zones d'attente

Afin de compléter ses informations sur les conditions de maintien et de refoulement aux frontières, l'Anafé organise régulièrement des campagnes de visites dans les zones de province et assure la coordination des visites d'associations habilitées à y accéder.

Dans le cadre de la mobilisation 2014-2015 de la campagne *Open Access Now* que l'Anafé co-ordonne, l'association a effectué une visite de la zone de Roissy avec la députée européenne Eva Joly (EELV) le 23 janvier 2015¹⁷.

¹⁷ <http://europeecologie.eu/Visite-de-la-zone-d-attente-de-Roissy-avec-Eva-Joly>

De même, en 2015 l'Anafé a réalisé :

- 2 visites en Guadeloupe,
- 3 à l'aéroport d'Orly,
- 1 à Nice,
- 2 à Beauvais,
- 1 à Lyon,
- 1 à Sète,
- 1 à Montpellier,
- 1 à Nantes,
- 1 à Calais,
- 1 à Dunkerque,
- 1 à La Rochelle,
- 12 à Marseille (7 au Canet et 5 à l'aéroport par les visiteurs locaux).

Focus sur certaines zones d'attente

GUADELOUPE

Suite aux échanges entre l'Anafé, la Cimade et les autorités nationales concernant les dysfonctionnements dans la zone d'attente de Guadeloupe, des améliorations matérielles ont bien été constatées. Mais plusieurs problématiques matérielles et de fonctionnement perdurent (exiguïté des locaux, absence de sanitaires ainsi que d'un local dédié aux visites des avocats). Les autorités nationales ont confirmé au cours de l'année 2015 leur volonté de créer une zone d'attente au sein des locaux du CRA des Abymes. L'Anafé restera attentive à la mise en œuvre de ce projet et fait valoir ses craintes en ce qui concerne le risque de confusion des régimes entre CRA et ZA.

MARSEILLE-PROVENCE AEROPORT

Suite aux différents échanges avec le ministère concernant les graves dysfonctionnements constatés à l'aéroport de Marseille, des mesures ont été prises pour que les droits des personnes maintenues à l'aéroport Marseille-Provence soient plus respectés. Des aménagements de la zone d'attente de Marignane ont été réalisés. L'Anafé restera attentive au respect par l'administration des engagements pris concernant les aménagements réalisés.

ORLY

En mars 2015, une nouvelle zone d'attente de jour a été mise en fonctionnement. L'Anafé a effectué trois visites de ce nouvel espace.

Si la zone d'attente de jour est désormais située dans des locaux rénovés et si les personnes maintenues ont maintenant accès à une petite cours grillagée, le fonctionnement de la ZA d'Orly pose toujours certaines questions.

Par exemple, les personnes maintenues à Orly souffrent toujours d'un défaut d'information sur la procédure et leurs droits. Elles ont donc des difficultés à exercer ces derniers. De plus, tant pour les étrangers maintenus que pour les intervenants de l'Anafé, la communication avec la police aux frontières d'Orly est parfois difficile. Enfin, un « coin mineur » a été aménagé dans la salle de maintien mais il ne s'agit en aucun cas d'une réelle séparation entre les majeurs et les mineurs. L'hôtel de la zone aéroportuaire continue de servir de zone d'attente de nuit où les personnes maintenues n'ont aucune possibilité de contact avec l'extérieur (visites, accès à un téléphone). L'Anafé continuera de porter une attention particulière sur le fonctionnement et les pratiques dans la deuxième zone d'attente de France.

BEUVAIS

En matière de visite des zones d'attente, l'élément le plus marquant pour l'année 2015 est constitué par les deux visites de la zone de Beauvais (26 septembre et 11 décembre), effectuées pour la première fois suite à des témoignages de violations des droits recueillis dans le cadre des permanences téléphoniques. De graves manquements ont été constatés lors de ces deux visites, que ce soit au regard des conditions matérielles ou en matière de respect des droits des personnes maintenues ou de la procédure applicable. Le respect de la procédure de l'asile à la frontière pose aussi d'importantes questions à Beauvais.

L'Anafé a adressé de nombreuses recommandations aux services de police et au ministère de l'intérieur et entend intensifier ses visites au cours de l'année 2016 pour que cessent les nombreuses violations des droits constatées.

Le projet de règlement intérieur commun

En 2014, lors de la réunion annuelle sur le fonctionnement des zones d'attente, le ministère de l'intérieur avait informé les associations présentes qu'un projet de règlement intérieur commun à l'ensemble des zones d'attente était en cours d'élaboration et serait soumis aux associations. Au cours de 2015, l'Anafé a formulé des observations et des propositions de modifications de ce texte. De nouveaux ajustements ont été proposés lors de la réunion annuelle de 2015. Ce règlement intérieur devrait être mis en place au cours de l'année 2016.

Renforcement du lien avec les visiteurs de zone d'attente

L'année 2015 a été marquée, dans la continuité de ce qui a été mis en place ces dernières années, par l'organisation de certains groupes de visiteurs locaux en lien avec l'Anafé pour assurer un meilleur suivi des personnes maintenues et dans le but de renforcer notre rôle d'observation et de témoignage.

Ainsi, le groupe de visiteurs de Marseille, constitué de 3 visiteurs depuis 2014, a œuvré de concert en 2015 pour assister les personnes maintenues au Canet, au port et à l'aéroport, et s'est également renforcé. Ce renforcement se poursuit sous l'impulsion de JRS-France qui est désormais membre de l'Anafé et particulièrement présent à Marseille, en étroite collaboration avec l'Anafé, pour un meilleur accès au droit des personnes maintenues dans ces zones.

De même, à Nice, les visiteurs de plusieurs associations travaillent ensemble et en lien avec l'Anafé et une rencontre a été organisée lors de la visite de la zone par la coordinatrice associative de l'Anafé en septembre.

Les liens entre l'Anafé et les visiteurs de l'Est de la France et de la Guadeloupe ont également été renforcés tout au long de l'année.

La campagne de visite des aéroports de Roissy

Dans le cadre de nos missions d'observations et d'assistance et conformément à la convention signée avec le ministère de l'intérieur, l'Anafé a décidé de réaliser une campagne de visites dans les aéroports de Roissy-Charles de Gaulle (du 17 août à fin octobre). L'Anafé a créé des outils pratiques à destination des intervenants leur permettant de réaliser les visites dans les meilleures conditions possibles. L'Anafé a ainsi réalisé 12 visites.

Une brochure faisant état des informations récoltées et des dysfonctionnements constatés a été diffusée en mars 2016¹⁸. L'Anafé prolongera cette action par une présence régulière dans les aéroports en 2016.

... au Maroc

Du 30 septembre au 16 octobre, l'Anafé a réalisé, en lien avec l'association marocaine le GADEM¹⁹, une mission à Rabat et à Casablanca pour évaluer les risques encourus par les étrangers refoulés, démontrer les implications de l'absence de recours effectif en zone d'attente en France et mener une enquête sur la privation de liberté dans les aéroports marocains. La loi marocaine relative à l'entrée sur le territoire a la particularité d'être directement inspirée de la loi française.

Les objectifs de la mission étaient :

- Suivi de la mission effectuée en 2012,
- Recueil d'informations et de témoignages,
- Mise en exergue des dysfonctionnements de l'application de la procédure de refoulement à la frontière française,
- Récolte d'informations sur le fonctionnement et les pratiques dans les zones d'attente marocaines - aussi en lien avec les activités de Migreurop sur l'enfermement,
- Renforcement des liens avec certaines institutions et organisations intervenant avant et après le renvoi,
- Création d'outils de sensibilisation et diffusion des données.

Une brochure de restitution de cette mission est prévue à l'automne 2016.

¹⁸ *Dans les coulisses de Roissy : l'enfermement des étrangers en aéroport*, Rapport de visites des aéroports de Roissy-Charles de Gaulle, Mars 2016.

¹⁹ www.gadem-asso.org

La dimension politique de l'Anafé : veiller, mobiliser et dénoncer

ANALYSER

Comme chaque année, l'Anafé a réalisé divers documents d'analyse²⁰ grâce aux observations recueillies lors des différentes actions menées par les bénévoles et visiteurs. La technicité de la thématique de la zone d'attente nous pousse à mener une veille active pour pouvoir informer nos partenaires (associatifs, bailleurs) sur les évolutions envisagées et mettre en garde les autorités contre les dérives possibles d'un durcissement des conditions de l'asile à la frontière et de la procédure en zone d'attente en général.

L'Anafé a réalisé un document interne sur les entretiens OFPRA et les décisions ministérielles relatives à l'admission sur le territoire au titre de l'asile (ce document est aussi une base pour les échanges avec l'OFPRA).

Sur les réformes asile et immigration, l'Anafé a assuré une veille et fait une analyse approfondie des modifications aux différents stades de la procédure législative et rédigé des argumentaires, actualisés en fonction des amendements proposés. L'Anafé a continué tout au long de l'année à mener son activité de plaidoyer auprès des autorités concernées.

Le 5 juin, l'Anafé a transmis sa contribution pour l'examen du 5^{ème} rapport de la France par le Comité des droits de l'homme des Nations Unies.

Le 4 novembre, l'Anafé a participé à une réunion de travail à l'Assemblée nationale organisée par l'AEDH, Euromed Rights, la FIDH et la LDH sur la thématique de « *l'accès au territoire des personnes réfugiées en Syrie* ».

INTERAGIR

Dans le but de mutualiser les connaissances, de croiser les analyses, de compléter et de renforcer son action sur la thématique de l'enfermement et de l'éloignement aux frontières, l'Anafé est membre de deux réseaux interassociatifs.

Migreurop

L'Anafé a été réélue au Conseil d'administration de Migreurop en juin.

²⁰ Voir les argumentaires sur les projets de loi, les outils mis à disposition des praticiens du droit et le recueil de jurisprudence.

L'Anafé participe à :

- la co-coordination de la campagne « Open Access » et des activités liées à l'enfermement des étrangers en Europe et hors Europe,
- des échanges d'informations,
- la participation aux rencontres nationales et internationales,
- la rédaction/relecture des documents Migreurop,
- des interventions diverses.

Observatoire de l'enfermement des étrangers (OEE)

Au sein de l'Observatoire de l'Enfermement des Etrangers, l'Anafé participe à :

- l'organisation de réunions publiques thématiques et assiste aux réunions²¹,
- la rédaction de divers documents et recommandations (notamment la lettre ouverte au Premier ministre concernant l'industrialisation de l'enfermement pour vider Calais²²).

Autres mobilisations

En juin, l'Anafé a été à l'initiative d'une action interassociative concernant l'enfermement des mineurs. Cette action, qui faisait suite à l'enfermement de deux jeunes mineures en zone d'attente de Roissy, s'est soldée par la rédaction et la diffusion de la lettre ouverte au gouvernement, aux députés et sénateurs demandant la fin de l'enfermement des mineurs en zone d'attente. Cette lettre co-signée par l'OEE, RESF et le Journal Droits des jeunes a été publiée en tribune dans Mediapart le 25 juin²³.

Le 11 septembre, l'Anafé a cosigné une lettre au Président de la République sur l'accueil des réfugiés et des migrants en France et en Europe²⁴.

Du 8 au 10 octobre, l'Anafé a participé à un colloque organisé par Exodus Dignity Network à Genève. L'Anafé y est intervenue sur la confrontation entre les personnes fuyant leur pays et les politiques sécuritaires sourdes au respect des droits humains²⁵.

Dans le cadre du sommet de la Valette des 11 et 12 novembre, l'Anafé a été co-signataire d'une lettre ouverte adressée au Président de la République demandant à la France et à l'Union européenne de ne pas sous-traiter leurs obligations internationales à l'égard des migrants et des demandeurs d'asile à des États qui ne respectent pas les libertés et droits fondamentaux, ni d'instrumentaliser la solidarité internationale et l'aide au développement à des fins de contrôle migratoire²⁶.

²¹ Par exemple : <http://www.anafe.org/spip.php?article315> ; <http://www.anafe.org/spip.php?article311>

²² <http://www.anafe.org/spip.php?article316>

²³ <http://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/250615/stop-lenfermement-des-mineurs-en-zone-dattente>

²⁴ <http://www.anafe.org/spip.php?article307>

²⁵ <http://exodus-dignity.org/fr/2015/10/quel-est-le-sort-des-personnes-qui-doivent-fuir-leur-pays-face-a-ce-systeme-de-protection-des-frontieres/>

²⁶ <http://www.anafe.org/spip.php?article313>

L'Anafé a participé, entre autres, à des manifestations organisées à l'initiative du collectif « *Des ponts pas des murs* ».

PLAIDOYER

Dans le cadre de la défense des droits des étrangers à la frontière, l'Anafé intervient auprès des autorités compétentes. Il peut s'agir d'instances nationales (comme la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, le Contrôleur général des lieux de privation de liberté, le Défenseur des droits, les parlementaires, le ministère de l'intérieur ou les autres ministères) ou européennes et internationales (comme le Comité des droits de l'Enfant, le Comité des droits de l'Homme, le CAT, le HCR, le Commissaire européen pour les droits de l'Homme ou encore le Parlement européen).

Suivi des dossiers sensibles

Allégations de violences policières

Cette année encore, des personnes maintenues ont relaté des récits de violences ou de brutalités policières aux intervenants de l'Anafé. Régulièrement l'Anafé saisit le ministère de l'intérieur, le Défenseur des droits et le Contrôleur général des lieux de privation de liberté pour leur faire part de ces situations.

En 2015, l'Anafé a également constaté de nombreuses pressions de la part des services de police à l'égard de certaines personnes, notamment des femmes d'origine latino-américaine, des personnes souhaitant déposer une demande d'asile. L'Anafé est également préoccupée par ces agissements et ne manque pas d'en avertir les autorités compétentes dès lors qu'elle constate de tels agissements pour que cessent les pressions ou brutalités.

En 2015, l'Anafé a répondu à une enquête menée par l'ACAT concernant les violences policières en zone d'attente et a contribué au numéro d'avril 2015 de *Causes communes* sur les violences policières.

Mineur isolé et disparition d'enfant

L'Anafé a suivi une situation particulièrement inquiétante d'un jeune ressortissant sierra léonais, arrivé à l'aéroport de Roissy et de sa sœur âgée de 12 ans, laquelle disparaîtra avec le passeur à leur arrivée.

L'Anafé a défendu le jeune devant les juridictions, a saisi le ministère de l'intérieur, le Défenseur des droits et le Contrôleur général des lieux de privation de liberté et sera attentive aux suites qui seront données (protection du jeune et enquête sur la disparition de sa sœur). Le HCR a également été informé de ce cas.

Une noyade tragique à Marseille

Depuis janvier 2014, l'Anafé suit le dossier très sensible de la noyade d'un jeune guinéen dans le port de Marseille. Ce dossier ayant donné lieu à un contentieux il est traité plus loin dans ce rapport.

Saisine des autorités compétentes²⁷

Chaque année l'Anafé saisit pour des situations particulières :

- les autorités étatiques (ministère ou OFPRA) pour faire cesser certaines violations des droits des personnes maintenues concernées ou demander leur libération ;
- les autorités administratives indépendantes (Défenseur des droits ou Contrôleur général des lieux de privations de liberté) pour faire remonter certaines informations, demander leur intervention lorsqu'elle est possible et travailler en faveur du respect des droits humains ;
- le HCR pour une action commune en faveur de la protection au titre de l'asile des personnes maintenues.

S'il est parfois difficile, devant l'urgence qui prévaut en zone d'attente, d'avoir des retours rapides et concluants sur ces situations et saisines, ce travail s'inscrit dans l'action fondamentale de plaider de l'Anafé.

Contentieux de principe

Le contentieux de principe est une activité importante de l'Anafé. En 2015, l'association a suivi les nouvelles étapes des contentieux en cours et a introduit en juin, avec d'autres organisations, un référé-liberté auprès du Conseil d'Etat suite à la fermeture de la frontière franco-italienne à Vintimille.

La situation des migrants à Vintimille

Suite à la fermeture de la frontière avec l'Italie le 11 juin 2015, l'Anafé, le Gisti, la Cimade et l'ADDE ont déposé une requête selon la procédure de référé-liberté en vue d'enjoindre le ministère de l'intérieur de mettre fin aux contrôles frontaliers permanents et discriminatoires à l'égard des migrants à la frontière franco-italienne et dans les trains en provenance de celle-ci. Par ordonnance du 29 juin 2015, la requête a été rejetée par le Conseil d'Etat.

Dans la continuité, l'Anafé a apporté son soutien par le biais de la signature d'un communiqué interassociatif à une militante niçoise qui est poursuivie pour avoir assisté des migrants à la frontière franco-italienne²⁸.

²⁷ Voir op.cit. p. 18.

²⁸ <http://www.anafe.org/spip.php?article314>

Le régime dérogatoire à Mayotte

L'entrée en vigueur à Mayotte, le 26 mai 2014, du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) était très attendue par les associations et les autorités administratives indépendantes qui ne cessent de dénoncer l'application d'un régime dérogatoire à Mayotte.

L'ordonnance du 7 mai 2014 étend l'application du CESEDA à Mayotte mais le gouvernement qui avait la possibilité de mettre fin aux dispositifs dérogatoires et discriminatoires a choisi de les conserver malgré les violations quotidiennes des droits fondamentaux et leur impact sur la santé et l'avenir des populations concernées.

Pour que cesse ce régime d'exception, 9 organisations ont déféré au Conseil d'État l'ordonnance du 7 mai 2014 et 6 associations, dont l'Anafé, ont formulé un recours contre le décret d'application de cette ordonnance.

L'audience devant le Conseil d'État a eu lieu le 1^{er} juillet 2015. La rapporteuse publique, tout en justifiant les dérogations à Mayotte s'est trouvée embarrassée en ce qui concerne l'absence de recours suspensif contre les obligations de quitter le territoire français (OQTF). Par deux décisions du 22 juillet 2015²⁹, le Conseil d'État a validé l'ordonnance et le décret portant extension et adaptation du CESEDA à Mayotte.

Mineur isolé en ZA à Marseille

En provenance de Casablanca, MC, de nationalité ivoirienne, a été maintenu dans la zone d'attente de Marseille en janvier 2014. Sa demande d'asile a été rejetée par le ministère de l'intérieur, tout comme la requête en annulation de cette décision déposée devant le tribunal administratif de Marseille. Le doute concernant sa qualité de mineur isolé n'a, par ailleurs, pas été pris en compte par l'administration et MC a été considéré comme une personne majeure sans qu'aucun administrateur *ad hoc* soit désigné. Il a été renvoyé vers Casablanca puis à Abidjan. L'Anafé, avec un avocat parisien membre de l'ADDE, a décidé de porter l'affaire devant la Cour administrative d'appel de Marseille. Cette requête qui portait sur les conditions matérielles et le fond de la demande d'asile ainsi que sur le doute de sa minorité a été rejetée par la Cour administrative d'appel de Marseille le 26 mars 2015.

Une noyade tragique à Marseille

Après vingt-cinq jours de périple à bord d'un cargo et après que la police aux frontières ait refusé d'enregistrer leur demande d'asile, deux jeunes Guinéens ont été remis à bord du cargo le 10 janvier 2014, sans avoir été transférés au lieu d'hébergement de la zone d'attente. Les deux jeunes hommes se sont jetés à l'eau alors que le bateau quittait le port. L'un des deux s'est noyé.

L'Anafé a communiqué sur cette noyade le 13 janvier 2014 et a interpellé le ministère de l'intérieur afin d'exiger qu'une enquête soit diligentée et que des responsabilités soient établies. Une enquête a été ouverte, qui a conclu à un « accident de circulation » comme cause du décès. Notre association a également saisi le Procureur de Marseille le 16 janvier, sans réponse à ce jour.

²⁹ <http://www.migrantsoutremer.org/IMG/pdf/381550.pdf>
<http://www.migrantsoutremer.org/IMG/pdf/383034.pdf>

Le rescapé a porté plainte le 19 mars 2014. Suite à cela, l'Anafé, la Cimade et la LDH ont fait un courrier commun (resté sans réponse) au Parquet de Marseille le 1^{er} avril 2014. Début 2015, une seconde plainte a été déposée, au nom du défunt à titre posthume. Notre association continue de suivre cette affaire, et est en contact régulier avec l'avocate des parties civiles. L'Anafé et ses associations membres entendent suivre les évolutions de cette affaire que l'administration souhaite visiblement laisser tomber dans l'oubli.

Recours non effectif et renvoi de demandeur d'asile

ZZ a été refoulé dans son pays d'origine en septembre 2009 après un rejet de sa demande d'asile par le ministère de l'intérieur confirmée par le Tribunal administratif (TA) de Paris. A son retour, il a immédiatement été arrêté, puis placé dans un camp militaire. S'en sont suivies plusieurs années d'errance dans plusieurs pays d'Afrique. La Cour administrative d'appel de Paris a annulé le jugement du TA en 2010 mais le Conseil d'État saisi par le ministère a annulé cet arrêt en 2011. La Cour européenne des droits de l'Homme saisie en 2012 d'une requête fondée sur la violation de l'article 3 de la Convention européenne combinée avec la violation de l'article 13 a décidé de ne pas poursuivre l'examen par une décision du 14 janvier 2016.

Une mineure isolée en ZA à Lyon

L'Anafé a introduit une demande de tierce intervention dans le cadre d'une requête pendante devant la Cour européenne pour une mineure isolée qui avait fait une demande d'asile en zone d'attente de Lyon, rejetée par le ministère de l'intérieur. Sa minorité avait été contestée sans investigation (le doute ne lui a pas profité, la jeune ne s'est pas vu désigner d'administrateur *ad hoc*). La requête en mesures provisoires de son avocate en vue de suspendre son renvoi (article 39 du règlement intérieur de la Cour) a abouti et elle a été libérée fin février 2013. La requête au fond a été déclarée recevable, la demande de tierce intervention de l'Anafé a été acceptée, l'affaire est toujours pendante devant la CEDH.

INFORMER ET SENSIBILISER

Communiqués de presse

Suite au recueil d'informations sur les pratiques de maintien et de refoulement aux frontières, l'Anafé diffuse largement ses constats, grâce à ses outils juridiques, rapports et communiqués de presse.

Ainsi, en 2015, l'Anafé a :

- participé activement à l'élaboration de l'analyse interassociative du projet de loi relatif au droit des étrangers en France³⁰, ainsi qu'à l'organisation et la tenue de la réunion publique du 11 février 2015³¹ ;
- participé à un appel au Président de la République et à tous les élus dans le cadre de l'action collective - « *Contre les naufrages en Méditerranée : des ponts, pas des murs!* »³² ;

³⁰ <http://www.anafe.org/spip.php?article298>

³¹ <http://www.anafe.org/spip.php?article297>

³² <http://www.anafe.org/spip.php?article302>

- rédigé et diffusé une lettre ouverte au gouvernement, aux députés et sénateurs demandant la fin de l'enfermement des mineurs en zone d'attente³³ ;
- rédigé et signé un communiqué suite à l'adoption le 23 juillet en première lecture à l'Assemblée nationale du projet de loi « droit des étrangers »³⁴ ;
- signé une lettre au Président de la République sur l'accueil des réfugiés et des migrants en France et en Europe³⁵ ;
- rédigé un communiqué de presse suite à sa décision d'accompagner les demandeurs d'asile à la frontière pendant une période expérimentale de 6 mois³⁶ ;
- communiqué sur la situation du jeune mineur irakien réfugié en Syrie renvoyé par cargo en Turquie³⁷ ;
- signé deux communiqués en soutien à des militants associatifs poursuivis pour leur action militante :
 - « A Norrent-Fontes (Pas-de-Calais), mettre à l'abri les réfugiés est un délit », le 8 octobre 2015³⁸ ;
 - « 18 décembre 2015 : au TGI de Grasse, c'est la solidarité qui est mise en accusation ! », le 18 novembre 2015³⁹ ;
- participé à la rédaction et signé la lettre ouverte de l'OEE au Premier ministre concernant l'industrialisation de l'enfermement pour vider Calais⁴⁰.

Sensibilisation de l'opinion publique

L'Anafé a pour vocation de sensibiliser l'opinion publique sur ces lieux d'enfermement invisibles que sont les zones d'attente.

L'Anafé a mis à jour sa plaquette d'information⁴¹.

Le rapport *Des zones d'atteintes aux droits – Rapport d'observations dans les zones d'attente et rapports d'activité et financier*⁴² qui dresse un état des lieux du quotidien dans les zones d'attente et dénonce le traitement des migrants et des violations des droits aux frontières a été adressé aux institutionnels en décembre 2015 et a été rendu public en janvier 2016.

L'Anafé a participé à des conférences, des journées portes ouvertes (Festival de la CNT), à des émissions de radio (Radio FPP et Radio libertaire) et à des projections-débats (au cinéma *Les sept parnassiens*, après la projection du film « La blessure »).

L'Anafé a contribué à la rédaction d'un article et d'un témoignage sur les violences policières dans le numéro d'avril 2015 de *Causes Communes* de La Cimade⁴³.

³³ <http://www.anafe.org/spip.php?article303>

³⁴ <http://www.anafe.org/spip.php?article306>

³⁵ <http://www.anafe.org/spip.php?article307>

³⁶ <http://www.anafe.org/spip.php?article309>

³⁷ <http://www.anafe.org/spip.php?article310>

³⁸ <http://www.anafe.org/spip.php?article312>

³⁹ <http://www.anafe.org/spip.php?article314>

⁴⁰ <http://www.anafe.org/spip.php?article316>

⁴¹ <http://www.anafe.org/spip.php?article295>

⁴² <http://www.anafe.org/spip.php?article317>

⁴³ <http://cimade-production.s3.amazonaws.com/publications/documents/101/original/CC84.pdf?1435764842>

L'Anafé a :

- tenu une table de presse lors de la journée porte ouverte de l'OFPPA (16 avril),
- a participé à une journée de soutien à l'association organisée par la société civile (11 juillet)⁴⁴,
- a tenu un stand à diverses reprises : dans le cadre de la journée des associations organisée par la Mairie du 11^e arrondissement (12 septembre)⁴⁵, au Musée de l'immigration⁴⁶, lors du marché solidaire au CICP (21 novembre)⁴⁷.

Les 8, 9 et 10 octobre, l'Anafé a participé à un colloque organisé par l'association Exodus Dignity Network à Genève et y a présenté ses actions, la procédure de zone d'attente et les actions du réseau Migreurop⁴⁸.

Le 4 novembre, l'Anafé a participé à une réunion de travail sur l'accès au territoire des personnes réfugiées de Syrie, à l'Assemblée Nationale, organisée par Monsieur le Député Denys Robiliard, l'AEDH, EuroMed Rights, la FIDH et la LDH.

Les 7 et 8 novembre, l'Anafé a animé des ateliers sur la procédure applicable en zone d'attente et les différents moyens de militance aux journées prisons jeunes organisées par le Genepi de Toulouse.

Le 3 décembre, l'Anafé a co-animé une conférence-débat intitulée « La Crise Migratoire, alibis et réalités »⁴⁹.

Le 12 décembre, l'Anafé a participé à une journée de formation sur la réforme de l'asile organisée par la Coordination française pour le droit d'asile (CFDA), à l'attention des bénévoles des diverses associations qui en sont membres. L'Anafé y a exposé la procédure applicable en zone d'attente et les particularités de la procédure d'asile à la frontière.

Réseaux sociaux

L'Anafé 2015 a créé une page Facebook⁵⁰ qui permet de diffuser largement les publications de l'association ainsi que les événements qu'elle organise ou auxquels elle prend part.

⁴⁴ <http://www.anafe.org/spip.php?article304>

⁴⁵ <http://www.evous.fr/Le-Forum-2012-des-Associations-du-11e-1137251.html>

⁴⁶ <http://www.histoire-immigration.fr/2015/9/12-heures-pour-agir-et-s-engager>

⁴⁷ <https://www.facebook.com/events/457396084447651/>

⁴⁸ <http://exodus-dignity.org/fr/2015/10/quel-est-le-sort-des-personnes-qui-doivent-fuir-leur-pays-face-a-ce-systeme-de-protection-des-frontieres/>

⁴⁹ <http://www.librairie-resistances.com/evenement/la-crise-migratoire-alibis-et-realites/>

⁵⁰ <https://www.facebook.com/Anaf%C3%A9-603082679832319/>

Réflexions et perspectives

2015, EN CONCLUSION

Malgré des entraves substantielles...

Dans le cadre de la réalisation de ses actions, l'Anafé a rencontré des difficultés parfois nouvelles, parfois récurrentes.

- ➔ L'invisibilité des zones d'attente
- ➔ L'urgence, caractéristique inhérente à la procédure en zone d'attente
- ➔ La disparité des conditions de maintien et des pratiques de la PAF dans les zones d'attente
- ➔ Un manque de connaissance préoccupant de la part de certains agents de la PAF
- ➔ La difficulté d'accès au juge pour les étrangers à la frontière
- ➔ Le régime dérogatoire de l'asile à la frontière
- ➔ Le recul de la frontière et les entraves à la circulation des étrangers
- ➔ Le rétablissement des frontières internes et l'état d'urgence
- ➔ L'absence de permanence d'avocats
- ➔ Les difficultés de communication avec les étrangers maintenus en zone d'attente
- ➔ Des zones d'ombre qui concentrent de nombreux dysfonctionnements (zones de sortie de bateaux, aéroports, outre-mer...)

... des avancées notables

- ➔ Plus grande collaboration avec les professionnels et praticiens du droit ;
- ➔ Plusieurs revendications de l'Anafé entendues par certaines instances nationales et européennes⁵¹ ;
- ➔ Mise en place par le ministère de l'intérieur d'un règlement intérieur unique pour l'ensemble des zones d'attente prenant en compte plusieurs demandes de l'Anafé ;
- ➔ Réalisation d'une campagne de visite aéroports sanctionnée par la réalisation d'une brochure intitulée « *Dans les coulisses de Roissy : l'enfermement des étrangers en aéroport - Rapport de visites des aéroports de Roissy-Charles de Gaulle* » ;
- ➔ Sensibilisation de l'opinion publique lors de divers événements et via de nouveaux médias (réseaux sociaux).

⁵¹ http://www.cncdh.fr/sites/default/files/15.05.21_avis_reforme_droit_des_etrangers_1.pdf
<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G15/182/66/PDF/G1518266.pdf?OpenElement>

Par ailleurs, l'année 2015 a été marquée par des réalisations majeures dans différents domaines :

- ✓ plaidoyer auprès des autorités compétentes ;
- ✓ renforcement des relations partenariales de l'Anafé et son implication au sein des différents réseaux dont elle est membre (Migreurop et l'Observatoire de l'enfermement des étrangers) ;
- ✓ accompagnement des demandeurs d'asile à la frontière en décidant de les accompagner dans le cadre de leurs entretiens OFPRA, de manière expérimentale ;
- ✓ réécriture de la mission de l'Anafé et élaboration d'une feuille de route sur les 3-5 prochaines années ;
- ✓ le rapport d'observation de l'Anafé *Des zones d'atteintes aux droits - Rapport d'observations dans les zones d'attente et Rapport d'activité*, diffusé début 2016.

2016, A L'HORIZON

Pour l'année 2016, les perspectives d'action de l'Anafé sont :

- ➔ Poursuivre l'accompagnement de personnes en difficulté aux frontières ou en zone d'attente ;
- ➔ Multiplier des formations de qualité sur la procédure en zone d'attente ;
- ➔ Récolter des informations et capitaliser les données recueillies ;
- ➔ Assurer un suivi des textes et pratiques issus des réformes du droit d'asile et du droit des étrangers en France ;
- ➔ Renforcer le plaidoyer auprès des autorités nationales, européennes et internationales pour une modification des législations et des pratiques en matière de droit des étrangers aux frontières ;
- ➔ Développer la sensibilisation l'opinion publique sur ces lieux de privation de liberté « invisibles ».

Rapport financier 2015

MOT DU TRESORIER

L'Anafé a poursuivi en 2015 ses activités dans le cadre de sa mission, ce qui lui a assuré cette année encore le soutien de ses partenaires historiques, en particulier le Haut-Commissariat pour les Réfugiés, le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, la Fondation Un Monde Par Tous, le Fonds de Solidarité du Barreau de Paris et le Conseil général de la Seine-Saint-Denis.

Les instances de l'Anafé ne cessent de rappeler que l'indépendance financière est fondamentale pour que les activités de l'Anafé puissent être réalisées conformément à ses orientations.

C'est dans cette optique qu'il est nécessaire de rechercher de nouveaux bailleurs comme par exemple des fondations. De par les conditions d'accords de financement de ces structures, l'Anafé devra travailler sur la recherche et la mise en œuvre de projets innovant.

Claude Penotet, Trésorier de l'Anafé

Le compte de résultat de l'Anafé pour 2015 fait apparaître un total de charges de 154 721 € (149 492 € en 2014) pour un total de produits de 161 253 € (160 521 € en 2014), ce qui permet de dégager un excédent de 6 532 €.

Cet excédent comptable est moins élevé que pour l'année 2014 (11 029 €) en raison d'une augmentation de certaines charges.

Nous avons pu constater, au cours de cet exercice, une bonne maîtrise du budget.

Pour 2015 :

✓ **Les charges**

La hausse des charges est due à une augmentation des charges sociales (+ 4 263 €) et des achats et charges externes (+ 4 963 €) ;

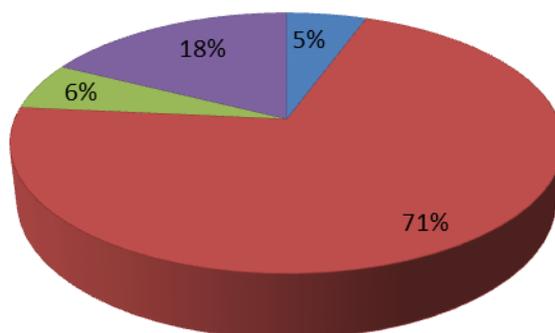
✓ **Les produits**

Les réserves parlementaires ont fortement baissées (- 15 000 €) mais elles ont été compensées par la hausse de la subvention du HCR (+ 14 000 €). Les autres produits d'exploitation sont restés relativement stables, voire en légère augmentation.

LES DONNEES

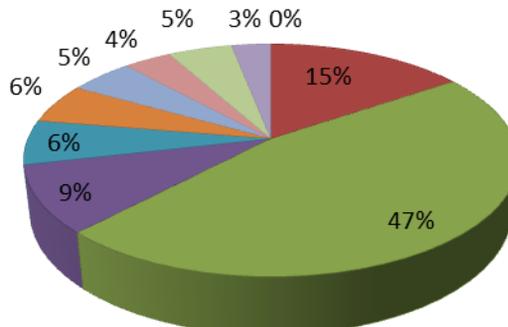
Charges d'exploitations 2015

■ Déplacements ■ Charges de personnel ■ Publications ■ Autres



Produits d'exploitation 2015

■ Vente rapports ■ Subvention CCFD
 ■ Subvention HCR ■ Subvention FUMPT
 ■ Subvention Barreau de Paris ■ Subvention Conseil Général 93
 ■ Réserves parlementaires ■ Subventions autres barreaux
 ■ Cotisations ■ Dons



LE BILAN COMPTABLE

BILAN ACTIF

| ACTIF | Arrêté au31/12/2015 | | 31/12/2014 | |
|--------------------------------------|---------------------------|--------------|----------------|---------------|
| | Durée12 mois | | 12 mois | |
| | BRUT | AMORT.PROV. | NET | NET |
| Capital souscrit non appelé | | | | |
| ACTIF IMMOBILISE | | | | |
| Immobilisation incorporelles | | | | |
| Frais d'établissement | | | | |
| Frais de recherche & développ. | | | | |
| Conc.Brev.droits simil. | | | | |
| Fonds commercial (1) | | | | |
| Autres immo. incorporelles | | | | |
| Avances et acomptes | | | | |
| Immobilisation corporelles | | | | |
| Terrains | | | | |
| Constructions | | | | |
| Inst.tech.,mat.out.ind. | | | | |
| Autres immo.corporelles | 2 179 | 2 179 | 0 | 0 |
| Immo. corporelles en cours | | | | |
| Avances et acomptes | | | | |
| Immobilisations financières | | | | |
| Participations | | | | |
| Créances rattachées | | | | |
| Autres titres immobilisés | | | | |
| Prêts | | | | |
| Autres immo.financières | | | | |
| TOTAL I | 2 179 | 2 179 | 0 | 0 |
| ACTIF CIRCULANT | | | | |
| Stocks et en-cours | | | | |
| Mat.premières, approvision. | | | | |
| Biens en cours production | | | | |
| Produits interm. & finis | | | | |
| Marchandises | | | | |
| Avances & acomptes sur cdes | | | | |
| Créance d'exploitation | | | | |
| Créances usagers & comptes rattachés | 30 000 | | 30 000 | 9 000 |
| Autres créances | 2 504 | | 2 504 | 850 |
| Cap.souscr.appelé non versé | | | | |
| Valeurs mobilières placement | | | | |
| Actions propres | | | | |
| Autres titres | | | | |
| Disponibilités | 70 005 | | 70 005 | 60 058 |
| CHARGES CONST.D'AVANCE | 38 | | 38 | 1 135 |
| TOTAL II | 102 547 | 0 | 102 547 | 71 043 |
| ECART CONVERS.ACTIF (III) | 0 | 0 | 0 | 0 |
| CHARGES A REPARTIR (IV) | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL GENERAL (I à IV) | 104 726 | 2 179 | 102 547 | 71 043 |

BILAN PASSIF

| PASSIF (avant répartition) | Arrêté au ...31/12/2015 Durée12 mois | 31/12/2014 12 mois |
|---|--|-----------------------|
| FONDS ASSOCIATIFS | | |
| Fonds propres | | |
| Fonds associatifs sans droit de reprise | 11 574 | 11 574 |
| Réserves | 24 751 | 19 751 |
| Report à nouveau | 6 029 | 0 |
| EXCEDENT OU DEFICIT | 6 532 | 11 029 |
| SITUATION NETTE | 48 885 | 42 354 |
| Autres fonds associatifs | | |
| Fonds associatifs avec droit de reprise | | |
| Apports | | |
| Résultats sous contrôle de tiers financeurs | | |
| Subventions d'investissement | | |
| Provisions réglementées | | |
| | 0 | 0 |
| TOTAL I | 48 885 | 42 354 |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | | |
| Provisions pour risques | 0 | 0 |
| Provisions pour charges | | |
| TOTAL II | 0 | 0 |
| FONDS DEDIES | | |
| Sur subventions de fonctionnement | | |
| Sur autres ressources | | |
| TOTAL III | 0 | 0 |
| DETTES | | |
| Autres emprunts obligatoires | | |
| Emprunts et dettes auprès des etabliss. de crédit | | |
| Emprunts et dettes financières divers | | |
| Avances et acptes reçus sur commandes en cours | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 3 334 | 3 637 |
| Dettes fiscales et sociales | 20 327 | 25 052 |
| Dettes sur immo et cptes rattachés | | |
| Autres dettes | | |
| PRODUITS CONSTATES D'AVANCE | 30 000 | 0 |
| TOTAL IV | 53 662 | 28 689 |
| ECART CONVERS.ACTIF (V) | 0 | 0 |
| TOTAL GENERAL (I à V) | 102 547 | 71 043 |

LE COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT

| PRESENTATION EN LISTE | Arrêté au ...31/12/2015 Durée12 mois | 31/12/2014 12 mois |
|--|--|-----------------------|
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | |
| Ventes de marchandises | | |
| Production vendue (biens) | 16 | 56 |
| Production vendue (services) | 0 | 0 |
| MONTANT DU C.A.NET | 16 | 56 |
| Production stockée | | |
| Production immobilisée | | |
| Subventions d'exploitation | | |
| Etat | 8 000 | 23 000 |
| Locales | 9 000 | 9 000 |
| Européennes | 75 000 | 61 000 |
| Privées | 56 000 | 55 000 |
| Reprises s/ prov & amt, transferts de charges | 1 022 | 0 |
| Report des ressources non utilisées des ex. antérieurs | 0 | 0 |
| Autres produits | | |
| Dons et cotisations | 12 175 | 12 465 |
| Produits divers | 36 | 0 |
| TOTAL I | 161 248 | 160 521 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | |
| Achats de marchandises | 0 | 0 |
| Variation de stock (marchandises) | | |
| Achats de matières premières et autres appro | | |
| Variation de stock (mat. prem. & autres appro) | | |
| Autres achats et charges externes | 48 597 | 43 634 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 353 | 1 281 |
| Salaires et traitements | 62 024 | 64 947 |
| Charges sociales | 43 719 | 39 456 |
| Dotations aux amts sur immobilisations | | |
| Dotations aux provisions sur immobilisations | | |
| Dotations aux provisions sur actif circulant | | |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | | |
| Engagements à réaliser sur ressources affectées | 0 | 0 |
| Autres charges | | |
| Action sociale / Envoi de fonds | 0 | 0 |
| Autres prises en charges | | |
| Charges diverses | 4 | 135 |
| TOTAL II | 154 697 | 149 453 |
| 1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II) | 6 551 | 11 068 |
| OPERATION EN COMMUN | | |
| Bénéfice attribué, perte transférée III | | |
| Perte supportée, bénéfice transféré IV | | |

COMpte DE RESULTAT (suite)

| PRESENTATION EN LISTE | Arrêté au ... 31/12/2015 Durée 12 Mois | 31/12/2014 12 mois |
|---|--|-----------------------|
| PRODUITS FINANCIERS | | |
| De participation | | |
| Autres valeurs mob., créances d'actif immo. | | |
| Autres intérêts et produits assimilés | 0 | 0 |
| Reprises s/ prov & amt, transferts de charges | | |
| Différences positives de change | | |
| Produits nets s/cession val. mob. de placement | 0 | 0 |
| TOTAL V | 0 | 0 |
| CHARGES FINANCIERES | | |
| Dotations aux amts et aux provisions | | |
| Intérêts et charges assimilées | 0 | 0 |
| Différences négatives de changes | 24 | 38 |
| Charges nettes sur cession de val. mob. de placement | | |
| TOTAL VI | 24 | 38 |
| 2. RESULTAT FINANCIER (V-VI) | <24> | <38> |
| 3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI) | 6 527 | 11 029 |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | | |
| Sur opérations de gestion | 5 | 0 |
| Sur opérations en capital | | |
| Legs et donations | | |
| Reprises s/ provisions et transferts de charges | 0 | 0 |
| Report des ressources non utilisées des ex. antérieurs | | |
| TOTAL VII | 5 | 0 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | | |
| Sur opérations de gestion | 0 | 0 |
| Sur opérations en capital | | |
| Dotations aux amts et aux provisions | | |
| Engagements à réaliser sur ressources affectées | | |
| TOTAL VIII | 0 | 0 |
| 4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII) | 5 | 0 |
| PARTICIPATION DES SALARIES TOTAL XI | | |
| IMPOTS SUR LES BENEFICES TOTAL XII | 0 | 0 |
| TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII) | 161 253 | 160 521 |
| TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X) | 154 721 | 149 492 |
| EXCEDENT OU DEFICIT | 6 532 | 11 029 |

NB : Par subventions d'exploitation «État», il faut entendre, « Réserves parlementaires ». Les subventions d'exploitation « européennes » comprennent uniquement les subventions versées par le HCR.

Publications Anafé⁵²

- ✓ *Dans les coulisses de Roissy : l'enfermement des étrangers en aérogare*, Rapport de visites des aéroports de Roissy-Charles de Gaulle, Mars 2016
- ✓ *Des zones d'atteintes aux droits - Rapport d'observations dans les zones d'attente et Rapport d'activité*, Rapport annuel 2014, Novembre 2015
- ✓ Rapport d'activité 2013, Décembre 2014
- ✓ *Le dédale de l'asile à la frontière - Comment la France ferme ses portes aux exilés*, Rapport d'observations, Décembre 2013.
- ✓ Rapport d'activité 2012, août 2013
- ✓ *La procédure en zone d'attente - guide théorique et juridique*, Janvier 2013
- ✓ *Zones d'ombre à la frontière - observations et interventions de l'Anafé en zone d'attente*, Rapport annuel 2011, Décembre 2012
- ✓ *Des avocats aux frontières ! – Bilan de la « permanence d'avocats » organisée dans la zone d'attente de Roissy du 26 septembre au 2 octobre 2011*, Décembre 2011
- ✓ *A la frontière de l'inacceptable, Bilan 2009/2010 - Malmenés, enfermés et privés de leurs droits dans les zones d'attente d'Orly, de province et d'outre-mer*, Septembre 2011
- ✓ Rapport Anafé-Gisti, *L'Europe vacille sous le fantasme de l'invasion tunisienne - Vers une remise en cause du principe de libre circulation dans l'espace « Schengen » ?* - Missions d'observation à la frontière franco-italienne les 10-12 avril et 16-18 avril 2011, Juillet 2011
- ✓ *Dans l'angle mort de la frontière*, Bilan 2010 - Observations et interventions de l'Anafé en zone d'attente de Roissy, Juin 2011
- ✓ *Indésirables étrangers*, Bilan 2009 - Observations et interventions de l'Anafé en zone d'attente de Roissy, Décembre 2010
- ✓ *De l'autre côté de la frontière - Suivi des personnes refoulées*, Avril 2010
- ✓ *Visites dans les zones d'attente de province et d'outre-mer en 2007 et 2008*, Juillet 2009
- ✓ *Inhumanité en zone d'attente*, Bilan 2008 - Observations et interventions de l'Anafé en zone d'attente de Roissy, Mai 2009
- ✓ *Campagne de visite dans la zone d'attente de l'aéroport de Paris - Orly*, Septembre 2008
- ✓ Bilan 2007, Observation associative dans la zone d'attente de Roissy, Septembre 2008
- ✓ *Réfugiés en zone d'attente - Rapport sur les dérives de l'examen de l'asile à la frontière - Comment la France piétine le principe de l'accès à son territoire de personnes menacées*, Septembre 2008
- ✓ Note, *Le droit à un recours effectif aux frontières françaises : l'arrêt « Gebremedhin » et ses suites en France*, 16 juin 2008
- ✓ *Guide théorique et pratique, La procédure en zone d'attente*, Mars 2008
- ✓ *Visites des associations dans les terminaux de l'aéroport de Roissy et en ZAPI 4 du 28 décembre 2007 au 18 janvier 2008*, Février 2008
- ✓ *Une France inaccessible - Rapport de visites en aéroports / Zone d'attente de Roissy-Charles de Gaulle*, Décembre 2007
- ✓ Bilan 2006, Observation associative dans la zone d'attente de Roissy, Février 2007
- ✓ *Campagne de visites des zones d'attente en France - Novembre 2005 à mars 2006*, Novembre 2006

⁵² <http://www.anafe.org/spip.php?rubrique8>

- ✓ Note de l'Anafé, *Mineurs isolés en zone d'attente : avec ou sans administrateur ad hoc, les droits des enfants constamment bafoués*, 4 octobre 2006
- ✓ Bilan 2005 - Observation associative dans la zone d'attente de Roissy, Juillet 2006
- ✓ *Du placement en zone d'attente... au Tribunal correctionnel - Campagne d'observation des audiences du Tribunal de grande instance de Bobigny* - Février/Avril 2005, Avril 2006
- ✓ Note, *Compétence du Juge des libertés et de la détention : quels moyens invoquer au profit des étrangers maintenus en zone d'attente ?*, Mars 2006
- ✓ *Guide théorique et pratique, La procédure en zone d'attente*, Mars 2006
- ✓ *La frontière et le droit : la zone d'attente de Roissy sous le regard de l'Anafé - Bilan de six mois d'observation associative (avril octobre 2004)*, Novembre 2004
- ✓ *La zone des enfants perdus - Mineurs isolés en zone d'attente de Roissy - Analyse de l'Anafé du 1er janvier 2004 au 30 septembre 2004*, Novembre 2004
- ✓ Note, *Commentaire de l'Anafé sur la loi Sarkozy, L'étranger et le juge au royaume de la police*, Décembre 2003
- ✓ *La roulette russe de l'asile à la frontière - Zone d'attente : qui détourne la procédure ? Rapport sur la procédure d'admission sur le territoire au titre de l'asile*, Novembre 2003
- ✓ *Zone d'attente : 10 ans après, les difficultés persistent*, Mars 2003
- ✓ *Violences policières en zone d'attente*, Mars 2003
- ✓ *Pour un accès permanent des associations et des avocats dans les zones d'attente*, Décembre 2001
- ✓ *Zones d'attente : En marge de l'État de droit*, Mai 2001
- ✓ Bilan des visites en zone d'attente à Roissy, Campagne de novembre 2000 à mars 2001, Avril 2001
- ✓ *Zones d'attente des ports, des aéroports et des gares ferroviaires - Visites des associations habilitées, 1997-1998 et 1998 -1999*

Nous soutenir

Avec vos dons, nous pouvons poursuivre notre action d'assistance aux étrangers aux frontières françaises et d'information sur leurs droits.

Tous les dons que vous adressez sont déductibles de vos impôts à hauteur de 66% de leur montant dans la limite de 20% de votre revenu imposable, quel que soit le mode de versement choisi (un don de 150 euros vous revient au final à 51 euros).

→ Je soutiens les actions de l'Anafé et je fais un don :

- 15 euros
- 30 euros
- 75 euros
- 150 euros
- Autre :

→ Je souhaite recevoir un reçu :

Nom.....

Prénom

Adresse

.....

Téléphone

E-mail

→ Recevoir les informations de l'Anafé et m'inscrire sur la liste de diffusion anafe-info :

- Oui
- Non

→ Je souhaite recevoir les rapports de l'Anafé :

- Oui
- Non

Fait le

Signature

